

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 23 février 2022, a été adopté le règlement no 285 ayant pour titre « Règlement 285 portant sur le Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC des Basques ».

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 24e jour du mois de février 2022.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques